



FORMATION CONTINUE 2022

VISIOCONFERENCE

DROIT SOCIAL

ACTUALITE EN DROIT SOCIAL

Jeudi 1er décembre
De 17h00 à 20h00

Brigitte REYNES
Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole
Yannick LIBERI
Avocat au barreau de Toulouse

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats apprenants seront en capacité d'appréhender les nouveautés de la matière, de mesurer la portée des changements intervenus, d'enrichir leurs connaissances et leurs pratiques tant dans le domaine du conseil que du contentieux.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

- Principaux changements législatifs et réglementaires du second semestre 2022 portant sur le partage de la valeur, le marché du travail, la protection sociale complémentaire...
- Apports des arrêts de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat du dernier semestre 2022 rendus dans le domaine des relations individuelles et collectives de travail (enquête interne, difficultés économiques, inaptitude, attributions du CSE...).

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)